

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DASES 113 Subvention (35.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Parcours d'Exil (10e)

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Parcours d'Exil et d'attribuer une subvention à cette association au titre de 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Parcours d'Exil, 4, Avenue Richerand, 75010, Paris, la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 35.000 euros est attribuée à l'association Parcours d'Exil, (PARIS ASSOS 198 - dossier 2021_02765) au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO